

ELECTIONS 2025
A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

AVIS DE DÉPÔT
DES LISTES ÉLECTORALES PROVISOIRES
DES ÉLECTEURS VOTANT INDIVIDUELLEMENT

Ces listes peuvent être consultées:

- soit à la mairie,
- soit à la préfecture
- soit au siège de la chambre d'agriculture

Toute personne ne figurant pas sur la liste provisoire et estimant remplir les conditions peut demander son inscription **par lettre recommandée avec demande d'avis de réception,** avant le 16 octobre 2024 à la commission d'établissement des listes électorales en préfecture :

PREFECTURE
CELE – élection de la chambre d'agriculture
CS 80 400
45, avenue Alsace-Lorraine
01 012 BOURG-EN-BRESSE cedex

A afficher dès réception et jusqu'au 15 octobre (inclus)